



Pèlerinages et Grands Rassemblements

BULLETIN d'INSCRIPTION *(un bulletin par personne)*

PÈLERINAGE Mont saint Michel et Pontmain 26 et 27 mai 2018

(un exemplaire par personne à retourner complet à votre responsable d'aumônerie ou d'établissement scolaire, date limite de dépôt des dossiers au service des pèlerinages par les animateurs le 31 mars 2018)

Doyenné

Aumônerie/Etablissement...

ETAT CIVIL du jeune

Civilité : Nom : Prénom :
Sexe : M - F Date de naissance : classe
Adresse électronique facultatif: @ N° portable du jeune

AUTORISATION PARENTALE

Mr Mme Tuteur légal : Nom et Prénom

Autorise(nt) leur fils/fille à participer au pèlerinage/temps fort

Autorise(nt) les organisateurs : -à prendre toutes les mesures le cas échéant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires pour l'enfant

-à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de manquement au règlement du pèlerinage. Les frais générés

par ces mesures sont à la charge des familles

Autorise/ n'autorise pas l'utilisation et la publication de photos, vidéos prise dans le cadre du pèlerinage

Adresse électronique parents-tuteur: @

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile parents/tuteur:

Nom et prénom, lien de parenté de la personne à prévenir en cas d'accident

N° de téléphone fixe, mobile, domicile et travail où la personne pourra être contactée pendant le rassemblement/pèlerinage.

N° sécurité sociale

Nom et N° responsabilité civile

RÈGLEMENT

par chèque : à l'ordre de service des pèlerinages et grands rassemblements, à joindre au dossier

Coût forfait

85 euros

n° cheque

banque

date

Le prix comprend : le transport en car aller et retour -l'hébergement le petit déjeuner et le déjeuner du dimanche, taxes de séjour - l'assurance - les participations aux frais des sanctuaires- Les frais administratifs et pédagogiques-le foulard le livret -

ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre et avec un justificatif (certificat médical) et doit être signifié avant le jour du départ, ou dans les 5 jours pour le jour du départ.

Date d'annulation délais précédent le départ

Frais retenus

+ de 30 jours
Entre 30 et 21 jours
Entre 20 et 8 jours
Entre 7 et 3 jours
Moins de 3 jours

Frais d'administration non remboursable
25 % + Frais d'administration
50 % + Frais d'administration
75 % + Frais d'administration
100 %

J'ai pris connaissance du programme, du prix et des conditions de pèlerinage,

Fait à _____ le _____

Mention manuscrite : lu et approuvé et signature des parents/tuteur

Pièces à joindre au dossier : fiche sanitaire CERFA N°85-0233, règlement par chèque,